



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	10	2

OBJET : 15-3 - STATIONNEMENT - PARCS - CONCESSION/CONSTRUCTION "PRE DES PECHEURS", AFFERMAGE "LA POSTE" ET "FRERES OLIVIER" - SOCIETE SERIMO - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2013 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3598/14

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 14 NOV. 2014
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 19 NOV. 2014
Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,

A. CLAVERIE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 7 novembre 2014

Le vendredi 7 novembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 31/10/14, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS
M. Yves DAHAN à M. Audouin RAMBAUD
M. André-Luc SEITHER à M. Patrice COLOMB
Mme Jacqueline DOR à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI
Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Matthieu GILLI à Mme Alexia MISSANA
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : Mme Khéra BADAoui, Mme Annie CLECH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

15-3 - STATIONNEMENT - PARCS - CONCESSION/CONSTRUCTION "PRE DES PECHEURS", AFFERMAGE "LA POSTE" ET "FRERES OLIVIER" - SOCIETE SERIMO - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2013 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune a signé le 25 mai 2009, avec la Société SERIMO substituée à la société QPARK France, une convention de délégation de service public ayant pour objet :

- la construction et l'exploitation en concession du futur Parc « Pré des Pêcheurs » ;
- la rénovation et l'exploitation en affermage des Parcs « La Poste » et « Frères Olivier »,
- pour une durée de 30 ans à compter de l'ouverture du parc « Pré des Pêcheurs ».

Conformément aux articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des Collectivités territoriales, la Société SERIMO, qui s'est substituée à QPARK France le 1^{er} juillet 2009, a transmis à la Commune le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2013 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Concernant le parc « Pré des Pêcheurs », celui-ci a été achevé en 2013 et a donné lieu à une mise en service le 18 novembre 2013.

Au total, ce sont 22,4 M€ qui ont été investis par le délégataire pour la construction de ce parking, dont 11M€ pour la seule année 2013.

Pour information les travaux de réhabilitation du parc « La Poste » sont prévus pour le dernier trimestre 2014.

Concernant la qualité du service rendu, selon des sondages réalisés auprès des utilisateurs, ceux-ci la jugent globalement satisfaisante avec une note de 7/10.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux se prononce sur ce rapport dans sa séance du 31 octobre 2014 et ce, conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2013 du délégataire S.A. SERIMO pour la concession/construction du parc « Pré des Pêcheurs » et l'affermage des parcs « Frères Olivier » et « La Poste », conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités Territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.15-3 - STATIONNEMENT - PARCS - CONCESSION/CONSTRUCTION "PRE DES PECHEURS", AFFERMAGE "LA POSTE" ET "FRERES OLIVIER" - SOCIETE SERIMO - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2013 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 19/11/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 19/11/2014

Numéro de l'acte : DCM3598-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20141107-DCM3598-14-DE

Date de décision : 07/11/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public